

ARSAC-EN-VELAY BULLETIN MUNICIPAL N° 22 JUILLET 2019

LE MOT DU MAIRE

Au cours de ce premier semestre nous avons mené à terme la première phase du programme d'investissement 2019. Cela concerne l'aménagement du bourg de la Terrasse. Les travaux consistaient à l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la construction d'un trottoir. Nous avons bénéficié des aides de la Région, de l'Etat ainsi que du département dans le cadre des subventions dites « amendes de police ». C'est une subvention que l'on peut demander tous les cinq ans. L'Etat rétrocède au département une partie du produit des amendes relatives à la circulation routière dressées en Haute-Loire. Pour être éligible, la commune doit justifier d'un investissement lié à l'amélioration de la sécurité. Nous avons obtenu 9000 €. La deuxième phase concernera l'aménagement du bourg d'Arsac. La place de l'église sera refaite. Le monument aux morts sera déplacé dans le fond de la place. Nous envisageons un accès à l'église pour personnes à mobilité réduite en créant un pan incliné. Les places du Planet et du Reinage seront aussi « relookées ».

La problématique des eaux pluviales sera étudiée. Le bureau d'étude AB2R propose d'améliorer la sécurité au carrefour vers le bar restaurant en matérialisant de manière significative la chaussée afin d'inviter les usagers de la route à réduire leur vitesse à cet endroit.

La phase de consultation des entreprises a été lancée, pour des travaux prévus en fin d'année 2019.

Dans le souci de faire des économies d'énergie, des travaux sur plusieurs bâtiments communaux ont été réalisés. Ils ont été financés à 50% par la communauté d'agglo qui a été retenue dans le cadre d'un appel à projet national dit « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte ».

Plusieurs élus du conseil municipal se sont investis dans le plan d'adressage de la commune qui préfigure l'arrivée de la fibre pour un meilleur accès à internet. D'ailleurs nous avons été en contact avec l'entreprise prestataire chargée de l'installation des armoires où arrive la fibre.

En fin d'année nous espérons avoir à disposition un véhicule électrique en auto-partage. La borne va être installée dans les jours à venir. Nous avions candidaté pour être commune pilote en espérant que nous serons nombreux à l'utiliser

La réflexion sur la destination du bâtiment de l'ancienne boulangerie est toujours en cours. Le débat que nous avons eu en conseil municipal serait de faire un grand plateau technique au rez de chaussée pour accueillir peut être un kiné. Au niveau de la route nous pensons faire deux logements indépendants. A l'étage l'idée serait d'aménager un grand logement de quelques deux cents mètres carrés organisé comme une colocation mais destiné à un public de personnes âgées ou en situation de handicap en alternative à une structure médico-sociale ou à une maison de retraite.

Je profite de ces quelques mots pour souhaiter une bonne continuation aux 14 élèves qui partent en classe de sixième en septembre.

Au nom de l'équipe du conseil municipal, je vous souhaite un bel été.



Les Travaux de la Commune

Travaux au pôle Yves Coppens

La mezzanine a été aménagée pour accueillir l'intervenante du RASED dans des conditions permettant plus de confidentialité. Les employés communaux ont réalisé les travaux.



Travaux de voirie

Traversée de la Terrasse : D'importants travaux ont été réalisés ce printemps pour sécuriser la traversée de la Terrasse : Reprise et création de trottoirs, aménagement d'un espace de collecte des déchets ménagers, enfouissement des réseaux éclairage public.





Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus global d'aménagement de bourg dont une nouvelle phase devrait débuter à l'automne au niveau du centre bourg d'Arsac : réfection de la place du Reinage, de la place du Planet et de la place de l'Eglise, amélioration du traitement des eaux pluviales et aménagement paysager.

Travaux d'aménagement aux Avits

Aménagement d'un terrain de boules par l'entreprise Sagnard d'Arsac en Velay





Travaux TEPCV: Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

La commune s'est inscrite dans une démarche de travaux sur les bâtiments communaux permettant d'économiser l'énergie :

- Changement des portes du hall de la salle polyvalente par l'entreprise AB Menuiseries (Lashermes Mickaël) de la Terrasse
- Changement de l'éclairage de la salle polyvalente
- Changement de deux portes à l'arrière de la boulangerie par l'entreprise AB Menuiseries (Lashermes Mickaël) de la Terrrasse
- Changement des chaudières de la mairie et de la cure par l'entreprise Peyrard Sébastien Les Pradeaux
- Travaux au cabinet d'ostéopathie

Ces travaux, d'un montant total de 59 770.63 € HT ont été subventionnés à 50 % par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.





OPAH communautaire 2019 - 2024

Améliorer votre logement grâce aux aides de l'OPAH!

Un coup de pouce financier est donné aux propriétaires privés bailleurs ou occupants qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation sur leur logement (sous réserve de remplir certaines conditions).

Les principaux objectifs:

- Améliorer la performance énergétique pour plus de confort et une réduction des charges,
- Adapter les logements à la perte de mobilité et au handicap pour favoriser le maintien à domicile,
- Résorber le mal-logement en rendant les logements décents,
- Réduire la vacance et compléter l'offre de logements

Il est envisagé sur la durée de l'opération (5 ans) d'aider environ 590 logements sur toute l'agglomération, en majeure partie à destination des propriétaires occupants.

<u>Un guichet unique pour vos demandes :</u> Société Publique Locale du Velay (SPL) : 04 71 02 52 52 contact@splvelay.fr

Avant d'engager des travaux prenez contact pour savoir si votre projet peut émarger à une aide financière. Une équipe technique est à la disposition des propriétaires pour les conseiller et les accompagner dans le montage des dossiers.



Adressage

Le plan d'adressage finalisé a été voté au Conseil Municipal du 24 mai 2019. De nouvelles voies ont été créées :

- Route de la Pinède : RD 633 du garage Perre au portail de fer

- Allée des Bleuets : de la RD 535 aux logements OPAC

- Allée du Verger : perpendiculaire au chemin de Prat-Long

- Chemin du Clé : Aux Boiroux, après la rue de la Charreire

La numérotation est en cours de saisie : Chaque parcelle est rattachée à une adresse et à un propriétaire. Les habitants concernés seront informés de leur nouvelle adresse par courrier d'ici la fin d'année civile.

Compte Administratif 2018 Budget 2019

En 2018, la commune a présenté un excédent de fonctionnement de 178 305.93 €.

Depuis 2014, chaque année l'excédent de fonctionnement a représenté entre 22 et 30 % du budget de fonctionnement de la commune qui s'établit aux alentours de 650 000 €.

Quant à la section investissement, la commune enregistre un léger déficit de −9 012.52 €.

Ce déficit est dû à un décalage du versement des subventions obtenues pour les dépenses d'investissement.

Pour l'année 2019, le budget de fonctionnement est de 625 168 €. Le budget d'investissement s'élève à 1 021 907 € dont 1/3 de subvention.

Accueil des bébés nés en 2018 et des assistantes maternelles

Samedi 25 mai, le conseil municipal accompagné du conseil municipal des jeunes recevait les familles des bébés nés en 2018 (12 naissances) et les assistantes maternelles qui interviennent sur la commune dans le cadre du relais petite enfance. A cette occasion, les élus rappelaient leur attachement à cette structure au sein de laquelle les assistantes maternelles peuvent se réunir chaque jeudi matin.



Petit moment de détente pour les assistantes maternelles d'Arsac-en-Velay et leur animatrice de relais Olivia Rolland au restaurant de la Place d'Arsac-en-Velay





Association KPDANSE



L'association Kdanse propose des cours de danse enfants et adolescents les jeudis à partir de 17h avec Cécile Simonnot. Cette année les enfants étaient répartis en 3 groupes : 17h-17h45 (4-6 ans) ; 17h45-18h45(7-9 ans) ; 18h45-19h45 (10-13 ans).

Les enfants ont présenté leur travail au travers de différentes chorégraphies lors du gala de fin d'année qui a eu lieu le samedi 25 mai. Un gala très festif avec une belle mise en scène et des coiffures une nouvelle fois imaginées par Karine du salon Koif'Hair d'Arsac en Velay.

Les cours reprendront dès la rentrée prochaine, les groupes seront établis selon le nombre et l'âge des inscrits.

Kdanse c'est aussi des cours adultes et adolescents proposés par Rebecca : zumba le mardi et cross training le jeudi à partir de 20h15 (horaires à confirmer pour l'année prochaine)

La zumba est un concept basé sur des danses latinos. Vivez pendant une heure un panel varié de rythmes et de danses. Des chorégraphies simples et efficaces, dans la joie et la bonne humeur pour se dépenser et décompresser. Il n'y a jamais de faux pas, juste de la créativité.



Le cross training, d'une intensité plus élevée, permet au travers d'ateliers et de matériel particulier un dépassement de soi. Pendant une heure, travail cardio et renforcement musculaire avec surtout un point d'attention sur la posture et la justesse des mouvements.

Certains ont déjà testé et adopté! Rebecca vous attend à la rentrée.

Possibilité de s'inscrire sur un ou deux cours.

Pour plus de renseignements : 06.76.41.95.22

Conseil Municipal des Jeunes

Le conseil municipal des jeunes a proposé de faire faire des **gobelets réutilisables**. Ces gobelets portant le logo de la commune seront mis à la disposition des associations pour leurs activités.



Association Loisirs

et Bien Etre

COURS DE GYM : Reprise des cours la deuxième semaine de septembre.

Gym senior : mercredi de 9h à 10h Gym adulte : vendredi de 9h à 10h Pilates : jeudi de 19h30 à 20h30





Gym enfants de 3 ans à 7 ans : jeudi à partir de 16h30. Deux cours sont programmés en fonction de l'âge des enfants : 16h30/17h15 et 17h15/ 18h15

Inscriptions le 7 septembre au forum des associations (salle polyvalente) ou lors du 1er cours.

Vogue annuelle

Le comité des fêtes organise la vogue les 7 et 8 septembre.



Au programme:

Samedi:

- ▶ 10H forum des associations
- ► 14H30 concours de pétanque ABC
- ▶ 21H retraite aux flambeaux en musique avec les mascottes du Comité des Fêtes
- ▶ 22H feux d'artifice
- ► 23H BAL animé par FIESTA LOCA

Dimanche:

- ▶ 11h45 apéritif offert par la municipalité dans la salle des associations
- ► 15H Spectacle : CRAZY DUNKERS
- ► 19H30 repas familial

Le comité des fêtes souhaite renforcer son équipe, si vous êtes intéressé(e) prenez contact avec un des membres de l'association le week-end de la vogue.



Autopartage



La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay met en place un service d'autopartage de véhicules électriques sur le territoire : Auto-en-Velay, notamment grâce aux subventions Territoire à Energie Positive pour la Croissance-Verte (TEP-CV) de l'État. Le service est déployé sur sept communes dont Arsac-en-Velay.

L'autopartage consiste à mettre un véhicule à disposition des personnes inscrites au service. Le véhicule est ainsi partagé entre usagers mais à des moments différents. Après avoir fait sa démarche en ligne, chaque usager pourra se rendre à la station d'autopartage de sa commune pour utiliser le véhicule. Après chaque utilisation, le véhicule doit être ramené à son point de départ et branché à la borne électrique. Les véhicules seront dotés d'une autonomie entre 300 et 400 km.

Le service sera disponible après la rentrée 2019 sur la place de la mairie. L'installation d'une borne électrique cet été permettra au véhicule d'autopartage de se recharger ainsi que de proposer un service de recharge gratuit pour les véhicules électriques particuliers (aucun abonnement ou mode d'accès spécifique n'est demandé pour la recharge).

COMMANDE GROUPEE DE FUEL

□ Normale

QUALITE:

□ Super



Du 2 juillet au 8 Septembre : Visites guidées du château de Bouzols du mardi au dimanche à 14h30, 16h00

et 17h30

Du 14 juillet au 15 août : Visite de l'Espace Marie Bertrand – Place du Reinage - tous les jours de 15 h à

19 h.

Mardi 20 août : Don du sang à la salle polyvalente 9h30 à 12h30

Dimanche 25 août: Concours de boules organisé par l'association des habitants de La Terrasse

Dimanche 1er septembre : Vide grenier organisé par l'Association des habitants des Boiroux

Samedi 7 Septembre: Forum des Associations de 10 heures à 13 heures

Samedi 7 Septembre : Concours de boules organisé par le comité des fêtes à 14h30

Dimanche 8 Septembre : Vogue organisée par *le comité des fêtes*

Dimanche 15 Septembre : Randonnée VTT organisée par Mountain Dike

Dimanche 6 Octobre : Randonnée d'automne de *l'Association des habitants d'Arsac*

Samedi 19 Octobre : Téléthon

Samedi 9 novembre : Soupe aux choux organisée par l'Association des habitants de Bouzols

Dimanche 10 Novembre : Commémoration des anciens combattants

Courant novembre: Repas du foot organisé par *l'U.S. Arsac-en-Velay*

REPRISE DES RENCONTRES LE JEUDI 12 SEPTEMBRE A 14H : Ces rencontres ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois.

Toute personne, jeune ou moins jeune qui souhaite partager un bon moment de convivialité est invitée. Au programme : Jeux de cartes, de scrabble,......suivant les envies de chacun autour d'un café.

AIDE CLSH

Si vos enfants fréquentent un centre de loisirs sans hébergement, vous pouvez prétendre au versement d'une aide accordée par la municipalité à hauteur de 1 € par demi-journée et par enfant dans la limite de 36 journées par an. L'imprimé de demande est disponible au secrétariat de Mairie.

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay : Un guichet « Petite Enfance »

Information pour les modes de gardes ou autres informations Contacter le 04 71 02 49 77, <u>guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr</u>, www.mon-enfant.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DU POINT POSTE :

Mardi au Samedi 8h30 - 12h00

Tél: 04.71.08.80.94 / Fax: 04.71.08.33.46 / E-mail: mairie-arsac@ wanadoo.fr Site internet: arsacenvelay.fr